



## **MOBILE VIKINGS FOR BUSINESS (B2B) - CONDITIONS**

1. Conditions « Mobile Vikings For Business » - Utilisateur (version du 9/9/2022) – **p. 2 - 6**
2. Conditions « Mobile Vikings for Business » - Entreprise (version du 9/9/2022) – **p. 7 - 18**



## CONDITIONS PARTICULIÈRES « MOBILE VIKINGS FOR BUSINESS » - UTILISATEUR

### 1. Général

1.1. Ces Conditions particulières s'appliquent au service « Mobile Vikings for Business », que MOBILE VIKINGS S.A., dont le siège social est établi Kempische Steenweg 309/1, 3500 Hasselt, portant le numéro d'entreprise 0886.946.917 (ci-après : « **Mobile Vikings** ») offre sous certaines conditions (ci-après : « **Conditions particulières** »).

Les Conditions générales (dont la Politique de Confidentialité) et tous les autres documents contractuels pertinents de Mobile Vikings, tels que le résumé du contrat, s'appliquent également au service « Mobile Vikings for Business », dans la mesure où les présentes conditions particulières n'y dérogent pas.

Les présentes conditions générales (dont la politique de confidentialité), les autres documents contractuels de Mobile Vikings et les présentes conditions particulières peuvent à tout moment être consultés sur le [Site web](#).

1.2. En cas de contradiction, les présentes conditions particulières prévalent.

1.3. Dans les présentes conditions particulières, les définitions suivantes sont d'application :

- **Conditions générales** : les conditions générales applicables aux Services et disponibles sur le site web de Mobile Vikings à l'adresse <https://mobilevikings.be/fr/terms-of-use/overview/>.
- **Entreprise** : l'entreprise avec laquelle Mobile Vikings a conclu un contrat en vue du service « Mobile Vikings for Business » et qui dispose d'un numéro d'entreprise.
- **Frais hors forfait** : consommation non comprise dans le forfait de l'abonnement mensuel de l'Utilisateur.
- **Service** : le service « Mobile Vikings for Business ».
- **Services** : l'ensemble des services mobiles offerts par Mobile Vikings (SMS, données mobiles et minutes d'appel) et des services connexes (p. ex. Viking Deals).
- **Utilisateur** : la personne physique, en l'occurrence un travailleur de l'Entreprise, qui utilise le(s) Service(s).
- **Service client** : le service client de Mobile Vikings, qui peut être contacté comme mentionné sur le Site web de Mobile Vikings.
- **Contribution mensuelle** : la partie des frais associés aux Services fournis à l'Utilisateur que l'Entreprise prend en charge.
- **Services Premium** : appels ou messages vers des numéros spéciaux pour des jeux, des sonneries, des chats et d'autres services (par exemple, transports publics, SMS parking) mis à disposition par ces numéros spéciaux.



## **2. Conditions de « Mobile Vikings for Business »**

2.1. Avec le service « Mobile Vikings for Business », l'Entreprise peut choisir de prendre en charge mensuellement une partie des frais liés aux Services fournis à l'Utilisateur (la « Contribution mensuelle »). La Contribution mensuelle peut consister en une contribution aux coûts d'abonnement de l'Utilisateur, ainsi qu'en une contribution à tous les Frais Hors Forfait.

2.2. L'Entreprise aura accès au portail My Business de Mobile Vikings. L'Entreprise inscrit sur le portail My Business les Utilisateurs auxquels le Service est destiné et qui ont donc droit à la Contribution mensuelle. Tant que l'Utilisateur est désigné par l'Entreprise comme bénéficiaire de la Contribution mensuelle, celle-ci est renouvelée mensuellement. Dès que ce n'est plus le cas, l'Utilisateur n'a plus droit à la contribution mensuelle.

2.3. Avant d'utiliser le Service, l'Entreprise et l'Utilisateur doivent tous deux accepter, via le site web de Mobile Vikings, les Conditions générales applicables au Service. L'Utilisateur devra également accepter les documents contractuels visés à l'article 1.1 des présentes Conditions particulières, à moins que l'Utilisateur ne les ait déjà acceptés, car il est déjà client de Mobile Vikings. L'Utilisateur introduit sa demande de souscription aux Services via le Site web. L'Utilisateur s'enregistre et s'identifie correctement et complètement sur le Site web conformément aux instructions données. À cette fin, il peut être demandé à l'Utilisateur d'effectuer un premier paiement avant de pouvoir utiliser le(s) Service(s). Pour demander un remboursement de ce montant par l'Entreprise, l'Utilisateur ne peut s'adresser qu'à son Entreprise.

2.4. L'Entreprise détermine le montant de la Contribution mensuelle qui sera déduite de la facture de l'Utilisateur. Seule l'Entreprise peut modifier le montant de la Contribution mensuelle dont elle a convenu avec Mobile Vikings ; elle enregistrera cette modification dans le portail My Business. Cette modification prendra effet pour les Utilisateurs à partir de la période de facturation suivante.

2.5. Le Service est valable uniquement pour les abonnements (postpaid) d'un montant minimum de 10 euros (TVA incluse) et non pour les cartes de recharge, y compris les cartes Only Data (prepaid).

2.6. L'Utilisateur s'engage à payer sa contribution aux éventuels frais liés aux Services, comme convenus avec l'Entreprise. Si l'Utilisateur dispose d'un abonnement dont le prix est inférieur à la Contribution mensuelle, l'Entreprise ne prendra en charge que le prix de l'abonnement. Si l'Utilisateur dispose d'un abonnement dont le prix est inférieur à la Contribution mensuelle et aux éventuels Frais Hors Forfait, l'Entreprise ne s'engage à payer que le montant de l'abonnement et les Frais Hors Forfait réels.

2.7. Un Utilisateur peut avoir plusieurs cartes SIM et donc plusieurs numéros de téléphone, et être lié à une Entreprise avec chaque numéro de téléphone. Les présentes Conditions particulières s'appliquent à chaque numéro de téléphone individuel de l'Utilisateur. L'Utilisateur ne peut jamais faire partie de plus d'une Entreprise avec le même numéro de téléphone.



2.8. Mobile Vikings reste à tout moment propriétaire de la carte SIM physique. L'Utilisateur dispose d'une autorisation pour la Carte SIM physique. Cela ne s'applique pas dans le cas d'une e-SIM, où l'Utilisateur est le propriétaire de l'e-SIM intégrée dans son smartphone.

2.9. Mobile Vikings a le droit de refuser le Service à l'Utilisateur, et donc le droit à une Contribution mensuelle, dans les cas suivants :

- lorsque l'Utilisateur ne respecte pas les présentes Conditions particulières ;
- en cas d'utilisation des Services contraires aux Conditions générales, à d'autres documents contractuels de Mobile Vikings, à des dispositions légales ou réglementaires, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou d'une façon qui détériore le bon fonctionnement ou l'intégrité de la prestation de services ;
- en cas de preuve (ou de présomption) de fraude ou d'abus par l'Utilisateur.

### **3. Facturation et paiement**

3.1. L'Utilisateur recevra un décompte mensuel. Ce décompte mentionne la formule d'abonnement choisie par l'Utilisateur, sa consommation, le montant total à payer et le montant de la Contribution mensuelle. La part de la Contribution mensuelle applicable à l'abonnement de l'Utilisateur est facturée sur le prix total de l'abonnement. La part de la Contribution mensuelle applicable aux Frais Hors Forfait est facturée sur le total des Frais Hors Forfait, le cas échéant. La facture précise les éventuels Frais Hors Forfait et les Services Premium (en plus de la Contribution mensuelle) qui seront facturés à l'Utilisateur dans leur intégralité.

3.2. Si le décompte de l'Utilisateur présente un solde après déduction de la Contribution mensuelle, l'Utilisateur est tenu de payer ce solde conformément aux dispositions du présent **article 3**. Ce solde peut résulter des causes suivantes :

- l'Utilisateur dispose d'un abonnement dont le prix est supérieur à la Contribution mensuelle. La différence entre le prix de l'abonnement et la Contribution mensuelle est entièrement à la charge de l'Utilisateur ;
- l'Utilisateur dispose de Frais hors forfait dont le prix est supérieur au montant des Frais hors forfait inclus dans la Contribution mensuelle. La différence entre le coût total des Frais Hors Forfait et la Contribution mensuelle est intégralement à la charge de l'utilisateur ;
- l'Utilisateur est redevable de montants liés à l'utilisation de Services Premium et de frais hors forfait.

3.3. La facturation à l'Utilisateur et le paiement par l'Utilisateur du décompte mensuel ont lieu conformément aux Conditions générales.

3.4. Si l'Utilisateur omet de régler le décompte à la date d'échéance et reste en défaut de paiement après avoir reçu plusieurs rappels de paiement, Mobile Vikings a le droit de limiter les Services de l'Utilisateur au service minimum ou de résilier les Services conformément aux Conditions générales.



L'Utilisateur et l'Entreprise en sont informés à l'avance par écrit. Les Services de l'Utilisateur sont rétablis dès que l'Utilisateur a payé le ou les décomptes en souffrance.

3.5. La facture envoyée chaque mois à l'Entreprise indiquera le montant de la Contribution mensuelle que l'Entreprise paiera directement à Mobile Vikings pour ses Utilisateurs respectifs. Si l'Entreprise n'a toujours pas payé la facture après avoir reçu plusieurs rappels de paiement, Mobile Vikings a le droit de limiter les Services des Utilisateurs au service minimum. En cas de service minimum, l'Utilisateur peut continuer à recevoir des appels et des SMS, sauf si ces derniers sont payants pour l'Utilisateur, et il a également accès aux services d'urgence. Les Utilisateurs et l'Entreprise en sont informés à l'avance par écrit. Les Services des Utilisateurs seront rétablis dès que l'Entreprise aura réglé les factures en souffrance. En cas de non-paiement de la part de l'Entreprise, Mobile Vikings a le droit d'interrompre le Service fourni à l'Entreprise.

#### **4. Résiliation du Service**

4.1. L'Utilisateur perd le droit à la Contribution mensuelle si :

- l'Utilisateur met fin à son lien avec l'Entreprise ;
- l'Entreprise met fin au lien pour un Utilisateur spécifique ;
- l'Utilisateur arrête définitivement son numéro ou le transfère à un autre opérateur, ce qui met fin au contrat entre l'Utilisateur et Mobile Vikings ;
- le contrat entre Mobile Vikings et l'Entreprise relatif au Service est résilié, pour quelque raison que ce soit ;
- l'Utilisateur et/ou l'Entreprise ne respecte plus les Termes et Conditions et les présentes Conditions particulières.

Dans certains cas et sous certaines conditions, l'Utilisateur peut choisir de poursuivre son contrat avec Mobile Vikings, mais sans droit à la Contribution mensuelle de l'Entreprise. L'Utilisateur en sera informé au préalable par écrit. L'Utilisateur peut enregistrer sa décision via son compte My Viking ou contacter le Service client.

4.2. L'Utilisateur ou l'Entreprise ne peuvent tenir Mobile Vikings responsable d'aucun dommage résultant de la suspension ou de la résiliation du ou des Services en vertu des présentes Conditions particulières ou de toute autre disposition contractuelle applicable entre Mobile Vikings et l'Utilisateur ou l'Entreprise.

#### **5. Confidentialité et protection des données**

5.1. L'Entreprise et Mobile Vikings s'engagent à respecter en permanence la législation applicable en matière de confidentialité et de protection des données, dont le règlement général sur la protection des données (« RGPD »). Tous les termes tels que « traitement », « données à caractère personnel » et « responsable du traitement » ont la signification qui leur est donnée dans le RGPD.



5.2. Dans le cadre de la fourniture des Services à l'Utilisateur, Mobile Vikings traitera les données à caractère personnel de l'Utilisateur conformément à sa [Politique de confidentialité](#).

5.3. Mobile Vikings ne partage pas les données à caractère personnel des Utilisateurs avec l'Entreprise, à l'exception des numéros de téléphone des Utilisateurs que l'Entreprise a désignés comme destinataires du Service. Mobile Vikings ne reçoit de l'Entreprise que les coordonnées (nom, prénom, adresse, adresse électronique) des Utilisateurs désignés par l'Entreprise. Ces données seront utilisées par Mobile Vikings dans le seul but d'inviter l'Utilisateur à utiliser le Service. Avec le consentement explicite de l'Utilisateur, Mobile Vikings peut compléter la demande de Service au nom de l'Utilisateur afin d'activer l'abonnement de l'Utilisateur. Pour l'échange de données à caractère personnel, Mobile Vikings et l'Entreprise restent à tout moment des responsables de traitement indépendants.

**Version : 9 septembre 2022**



## CONDITIONS DE « MOBILE VIKINGS FOR BUSINESS » - ENTREPRISE

### 1. Applicabilité

1.1. Ces Conditions s'appliquent au service « Mobile Vikings for Business », que MOBILE VIKINGS S.A., dont le siège social est établi Kempische Steenweg 309/1, 3500 Hasselt, portant le numéro d'entreprise 0886.946.917 (ci-après : « **Mobile Vikings** ») offre sous certaines conditions (ci-après : « **Conditions** »). La dernière version des présentes Conditions peut être consultée à tout moment sur le [Site web](#).

1.2. Les éventuelles Conditions générales de l'Entreprise ne s'appliquent pas au service « Mobile Vikings for Business » et sont explicitement exclues par Mobile Vikings.

1.3. Les dérogations, modifications et/ou ajouts aux présentes Conditions ne sont valables que si Mobile Vikings les a explicitement acceptés par écrit.

### 2. Définitions

Les définitions suivantes sont d'application dans les présentes conditions :

- **Conditions générales** : les conditions générales applicables aux Services et disponibles sur le site web de Mobile Vikings à l'adresse <https://mobilevikings.be/fr/terms-of-use/overview/>.
- **Entreprise** : l'entreprise avec laquelle Mobile Vikings a conclu un contrat en vue du service « Mobile Vikings for Business » et qui dispose d'un numéro d'entreprise.
- **Frais hors forfait** : consommation non comprise dans le forfait de l'abonnement mensuel de l'Utilisateur.
- **Service** : le service « Mobile Vikings for Business ».
- **Services** : l'ensemble des services mobiles offerts par Mobile Vikings (SMS, données mobiles et minutes d'appel) et des services connexes (p. ex. Viking Deals).
- **e-SIM (le cas échéant)** : carte SIM intégrée dans l'appareil de l'Utilisateur. Après téléchargement d'un logiciel, cette carte SIM peut être activée pour accéder au Réseau et utiliser les Services.
- **Carte SIM physique** : carte à puce (« Subscriber Identity Module ») qui est mise à disposition de l'Utilisateur par Mobile Vikings et qui doit être insérée dans un appareil afin d'avoir accès au Réseau et de pouvoir utiliser les Services.
- **Utilisateur** : la personne physique, en l'occurrence un travailleur de l'Entreprise, qui utilise le(s) Service(s).
- **Service client** : le service client de Mobile Vikings, qui peut être contacté comme mentionné sur le Site web de Mobile Vikings.
- **Contribution mensuelle** : la partie des frais associés aux Services fournis à l'Utilisateur que l'Entreprise prend en charge.



- **Réseau** : le réseau pour la téléphonie mobile dont se sert Mobile Vikings pour offrir les Services aux Utilisateurs. Mobile Vikings est un « mobile virtual network operator » (« MVNO ») qui utilise le « Radio Access Network » (« RAN ») d'un « mobile network operator » (« MNO ») afin de pouvoir fournir les Services aux Utilisateurs.
- **Contrat** : tous les documents contractuels qui lient Mobile Vikings et l'Entreprise, dont les présentes Conditions.
- **Services Premium** : appels ou messages vers des numéros spéciaux pour des jeux, des sonneries, des chats et d'autres services (par exemple, transports publics, SMS parking) mis à disposition par ces numéros spéciaux.

### **3. Conclusion du Contrat**

3.1. L'Entreprise fournira à Mobile Vikings les informations que Mobile Vikings estime nécessaires à la conclusion du Contrat.

3.2. En demandant le Service, l'Entreprise confirme qu'elle dispose des pouvoirs et de l'autorisation nécessaires pour lier l'Entreprise. En cas de modification des données fournies, l'Entreprise doit immédiatement en informer Mobile Vikings par écrit. L'Entreprise est seule responsable des informations qu'elle fournit à Mobile Vikings.

3.3. Mobile Vikings se réserve le droit, aussi bien avant que pendant la durée du Contrat, d'exiger à l'Entreprise une garantie bancaire inconditionnelle dans les cas suivants : (i) si l'Entreprise a des dettes en souffrance vis-à-vis de Mobile Vikings ou (ii) en cas de doute sur l'identité de l'Entreprise. Si la garantie bancaire n'est pas fournie dans le délai imposé, Mobile Vikings peut refuser la demande d'abonnement, suspendre le Service ou résilier le Contrat sans qu'aucune indemnité ne soit due à l'Entreprise.

3.4. Dans les situations énumérées ci-dessous, Mobile Vikings a le droit de refuser la demande de Service introduite par l'Entreprise, et ce, sans devoir lui verser une quelconque indemnité :

- l'Entreprise ne respecte pas une ou plusieurs clauses des Conditions générales et/ou les présentes Conditions ;
- l'Entreprise refuse de fournir les informations requises en vue de la conclusion du Contrat avec Mobile Vikings, ou fournit des informations fausses ou incorrectes ;
- de sérieux doutes existent quant à la solvabilité de l'Entreprise ;
- des éléments prouvent (ou font présumer) une fraude ou un abus dans le chef de l'Entreprise ;
- l'Entreprise refuse de fournir la garantie bancaire inconditionnelle demandée par Mobile Vikings.

### **4. Entrée en vigueur et durée du Contrat**

Le présent Contrat entre en vigueur à la date où Mobile Vikings reçoit, via le Site web, l'acceptation du Contrat par l'Entreprise, et est conclu pour une durée indéterminée, sauf mention contraire explicite.





## **5. Modifications des Conditions**

Mobile Vikings a le droit de modifier les Conditions de manière unilatérale. Mobile Vikings informera l'Entreprise par écrit (par exemple, par courrier électronique) de la ou des modifications prévues au moins 1 mois avant la date d'entrée en vigueur de ces modifications. Si l'Entreprise n'accepte pas les modifications, elle peut décider de résilier le Contrat et donc d'interrompre le Service.

## **6. Conditions de « Mobile Vikings for Business »**

6.1. Avec le service « Mobile Vikings for Business », l'Entreprise peut choisir de prendre en charge mensuellement une partie des frais liés aux Services fournis à l'Utilisateur (la « Contribution mensuelle »). La Contribution mensuelle peut consister en une contribution à l'abonnement de l'utilisateur ainsi qu'en une contribution à tous les frais hors forfait.

6.2. L'Entreprise aura accès au portail My Business de Mobile Vikings. L'Entreprise inscrit sur le portail My Business les Utilisateurs auxquels le Service est destiné et qui ont donc droit à la Contribution mensuelle. L'Entreprise garantit l'exactitude et l'exhaustivité des données qu'elle fournit concernant les Utilisateurs. L'Entreprise est seule responsable des données fournies.

6.3. L'Entreprise détermine le montant de la Contribution mensuelle qui sera déduite de la facture de l'Utilisateur. Seule l'Entreprise peut modifier le montant de la Contribution mensuelle dont elle a convenu avec Mobile Vikings ; elle enregistrera cette modification dans le portail My Business. Cette modification prendra effet pour les Utilisateurs à partir de la période de facturation suivante. Tant que l'Utilisateur est désigné par l'Entreprise comme bénéficiaire de la Contribution mensuelle, celle-ci est renouvelée mensuellement. Dès que ce n'est plus le cas, l'Utilisateur n'a plus droit à la contribution mensuelle.

6.4. L'Utilisateur s'engage à payer sa contribution aux éventuels frais liés aux Services, comme convenus avec l'Entreprise. Si l'Utilisateur dispose d'un abonnement et des Frais Hors Forfait dont le prix est inférieur à la Contribution mensuelle, l'Entreprise ne prendra en charge que le prix de l'abonnement et les Frais Hors Forfait effectifs.

6.5. Le Service est valable uniquement pour les abonnements (postpaid) d'un montant minimum de 10 euros (TVA incluse) et non pour les cartes de recharge, y compris les cartes Only Data (prepaid).

6.6. Avant d'utiliser le Service, l'Entreprise et l'Utilisateur doivent tous deux accepter, via le site web de Mobile Vikings, les Conditions générales applicables au Service. Pour l'Utilisateur, il s'agit des Conditions particulières « Mobile Vikings for Business » - Utilisateur. L'Utilisateur devra également accepter les documents contractuels visés à l'article 6.9 des présentes Conditions, à moins que l'Utilisateur ne les ait



déjà acceptés, car il est déjà client de Mobile Vikings. L'Utilisateur introduit sa demande de souscription aux Services via le Site web. L'Utilisateur s'enregistrera et s'identifiera correctement et complètement sur le Site web conformément aux instructions données. À cette fin, il peut être demandé à l'Utilisateur d'effectuer un premier paiement avant de pouvoir utiliser le(s) Service(s). Pour demander un remboursement de ce montant par l'Entreprise, l'Utilisateur ne peut s'adresser qu'à son Entreprise.

6.7. Un Utilisateur peut avoir plusieurs cartes SIM et donc plusieurs numéros de téléphone, et être lié à une Entreprise avec chaque numéro de téléphone. Les Conditions particulières « Mobile Vikings for Business » - Utilisateur s'appliquent à chaque numéro de téléphone de l'Utilisateur. L'Utilisateur ne peut jamais faire partie de plus d'une Entreprise avec le même numéro de téléphone.

6.8. Mobile Vikings reste à tout moment propriétaire de la Carte SIM physique. L'Utilisateur dispose d'une autorisation pour la Carte SIM physique. Cela ne s'applique pas dans le cas d'une e-SIM, où l'Utilisateur est le propriétaire de l'e-SIM intégrée dans son smartphone.

6.9. L'Entreprise reconnaît que l'utilisation du Service et des Services par l'Utilisateur est soumise aux Conditions générales (dont la Politique de confidentialité), à tout autre document contractuel de Mobile Vikings et aux Conditions particulières « Mobile Vikings for Business » - Utilisateur. Les Conditions générales décrivent entre autres les droits et obligations qui résultent de la fourniture des Services par Mobile Vikings et de leur utilisation par l'Utilisateur. La dernière version de tous ces documents peut être consultée et téléchargée à tout moment sur le [Site web](#). L'Entreprise confirme avoir pris connaissance de tous ces documents et accepte leur application. L'Entreprise reconnaît que Mobile Vikings peut prendre à l'encontre de l'Utilisateur toutes les mesures définies dans les documents susmentionnés, y compris la résiliation des Services en raison d'une utilisation abusive par l'Utilisateur et/ou l'Entreprise. En cas de contradiction, les présentes Conditions prévalent.

## **7. Obligations et responsabilité de Mobile Vikings**

7.1. Mobile Vikings est responsable de la fourniture du Service à l'Entreprise comme convenu dans le présent Contrat.

7.2. Mobile Vikings s'engage à employer tous les moyens raisonnables afin d'assurer aux Utilisateurs un accès optimal au Réseau et de leur fournir les Services de la meilleure façon possible. Sauf mention expresse contraire, les engagements de Mobile Vikings sont considérés comme des obligations de moyens. Mobile Vikings emploiera également tous les moyens raisonnables afin de prévenir ou de limiter le dommage subi par l'Utilisateur. Mobile Vikings (avec le « mobile network operator » (MNO)) s'efforce de limiter au maximum ce type de perturbations et de les éliminer au plus vite. Cependant, l'Entreprise reconnaît et accepte que, pour fournir les Services, Mobile Vikings dépend du fonctionnement correct du Réseau, dont Mobile Vikings n'est pas le propriétaire ni le licencié en sa qualité de MVNO. Pour cette raison, Mobile Vikings n'est pas responsable en cas de dommage qui résulterait de pannes, perturbations, défauts de qualité dans l'entretien, dans les améliorations et/ou dans l'extension, partiels ou complets, volontaires ou involontaires, relatifs au Réseau.



7.3. La téléphonie mobile est une forme de communication sans fil qui fonctionne grâce à la diffusion de signaux radio. Étant donné que ces signaux peuvent être perturbés par une source externe ou par des obstacles qui sont inhérents aux bâtiments, à la végétation ou au relief, il n'est pas possible de garantir une transmission parfaite partout et à tout moment. En outre, la qualité des Services dépend aussi de la qualité du téléphone utilisé pour les services mobiles. Mobile Vikings n'est pas responsable des perturbations dans la transmission qui sont causées par les circonstances susmentionnées. Étant donné que plusieurs facteurs peuvent influencer la vitesse maximale estimée, il est probable que l'Utilisateur n'atteindra pas ces valeurs partout et en permanence.

7.4. Le Service client est à la disposition de l'Entreprise pour répondre dans la mesure du possible à ses questions, problèmes et plaintes en ce qui concerne le Service. Les appels entre l'Entreprise et le Service client peuvent être enregistrés ou écoutés par des personnes qui n'y participent pas en vue de la formation et de la supervision du personnel de Mobile Vikings ou du règlement de litiges commerciaux avec l'Entreprise. L'Entreprise en est informée au préalable par écrit. Le Service client peut être contacté comme mentionné sur le site web de Mobile Vikings.

7.5. Mobile Vikings n'est pas non plus responsable en cas de dommage résultant de manipulations effectuées par l'Utilisateur ou l'Entreprise, notamment :

- la mauvaise utilisation ou utilisation incorrecte des Services par l'Utilisateur ;
- le mauvais fonctionnement, l'utilisation erronée ou abusive de l'appareil pour services mobiles de l'Utilisateur ou des accessoires de cet appareil ;
- l'utilisation d'un appareil pour services mobiles sans prendre les précautions nécessaires (effraction, virus, etc.) ;
- l'utilisation abusive de la Carte SIM physique ou e-SIM de l'Utilisateur, dans la mesure où cet abus a été favorisé par l'Utilisateur, entre autres en raison de (1) la communication volontaire ou involontaire du code PIN à un tiers, (2) la non-modification du code PIN standard, (3) l'utilisation d'un code PIN personnel trop simple (p. ex. 1234, 1111, etc.), (4) du vol ou de la perte de la carte SIM (dans le cas d'une carte SIM physique) ;
- des erreurs ou oublis lors de l'activation de la Carte SIM physique ou e-SIM ;
- des facteurs qui sont dus à l'intervention, erronée ou non, d'un tiers ;
- les dommages aux données ou la perte de données.

7.6. Mobile Vikings ne peut être tenu responsable que si l'Entreprise prouve que Mobile Vikings a commis une erreur contractuelle, ou s'il y a eu dol, fraude ou tromperie. Mobile Vikings est uniquement responsable des dommages prévisibles qui sont la conséquence directe d'un manquement qui lui est imputable en vertu des présentes Conditions. Mobile Vikings n'est pas responsable des dommages matériels ou consécutifs, comme notamment, mais sans s'y limiter, des frais supplémentaires, la perte de revenus et le manque à gagner, la perte ou l'endommagement de données, la perte de clients ou la perte de contrats. Dans tous les cas, la responsabilité de Mobile Vikings est limitée au montant total payé par



l'Entreprise à Mobile Vikings pour le Service pendant une période de 6 mois précédant la cause du dommage, et en aucun cas elle ne dépassera un montant total de 25 000 EUR par an.

7.7. Mobile Vikings n'est pas non plus responsable (1) du contenu des conversations, des messages SMS ou des échanges de données de l'Utilisateur, (2) des services (ou de la facturation de ces services) qui sont fournis par téléphone par des tiers à l'Utilisateur ou qui sont accessibles par le biais des Services, sauf disposition expresse contraire dans la législation, (3) des informations qui sont fournies par des tiers ou qui sont accessibles par le biais des Services, (4) des transactions qui sont conclues par l'Utilisateur via l'utilisation des Services.

7.8. Mobile Vikings n'est pas responsable des dommages qui sont la conséquence d'une suspension ou résiliation temporaire ou définitive, complète ou partielle des Services (et donc aussi du Service) ou de la désactivation de la Carte SIM physique conformément aux dispositions des présentes Conditions, des Conditions particulières « Mobile Vikings for Business » - Utilisateur, des Conditions générales ou de tout autre document contractuel convenu entre Mobile Vikings et l'Entreprise/Utilisateur concernant le(s) Service(s).

7.9. Mobile Vikings ne peut être tenu responsable des modifications résultant de prescriptions de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) ou d'autres autorités de régulation ou de la force majeure.

7.10. Les obligations de Mobile Vikings envers l'Utilisateur en ce qui concerne l'utilisation du Service et des Services par l'Utilisateur sont soumises aux Conditions générales (dont la Politique de confidentialité), à tout autre document contractuel de Mobile Vikings et aux Conditions particulières « Mobile Vikings for Business » - Utilisateur. La dernière version de tous ces documents peut être consultée et téléchargée à tout moment sur le [Site web](#).

## **8. Obligations de l'Entreprise**

8.1. L'Entreprise s'engage à utiliser le Service qui lui est fourni par Mobile Vikings de manière prudente et raisonnable, conformément aux dispositions du Contrat et aux lois et règlements en vigueur. L'Entreprise s'engage à respecter les droits intellectuels et les autres droits de tiers. L'Entreprise s'engage également à faire un usage normal du Service. Toutes les autres obligations de l'Entreprise concernant l'utilisation du Service sont régies par les présentes Conditions.

8.2. L'Entreprise est seule responsable de l'exécution de ses obligations contractuelles en vertu du présent Contrat. L'Entreprise est la seule responsable de tous les dommages directs ou indirects résultant du non-respect de ses obligations contractuelles en vertu du présent Contrat. L'Entreprise doit indemniser Mobile Vikings pour les dommages causés, sans préjudice de tous les autres droits et revendications de Mobile Vikings.



8.3. L'Entreprise s'engage à ce que l'Utilisateur utilise les Services avec la diligence requise et uniquement pour son usage normal, conformément aux Conditions générales (y compris la Politique de confidentialité), aux autres documents contractuels pertinents de Mobile Vikings, aux Conditions particulières « Mobile Vikings for Business » - Utilisateur et aux lois et règlements en vigueur. Il est interdit d'utiliser des Services d'une manière qui contrevient à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. L'Entreprise est conjointement responsable de l'utilisation des Services et du Service par les Utilisateurs. L'Entreprise doit indemniser Mobile Vikings pour les dommages causés par un Utilisateur, sans préjudice de tous les autres droits et revendications de Mobile Vikings.

## **9. Obligations de l'Utilisateur**

Les droits et obligations de l'Utilisateur envers Mobile Vikings en ce qui concerne l'utilisation du/des Service(s) sont régis par les Conditions générales (y compris la Politique de Confidentialité), les autres documents contractuels pertinents de Mobile Vikings, les présentes Conditions et les Conditions particulières « Mobile Vikings for Business » - Utilisateur. L'Utilisateur prend connaissance de ces documents et accepte leur application lors de la souscription aux Services.

## **10. Facturation et paiement**

### **10.1. Utilisateur**

10.1.1. L'Utilisateur recevra un décompte mensuel. Ce décompte mentionne la formule d'abonnement choisie par l'Utilisateur, sa consommation, le montant total à payer et le montant de la Contribution mensuelle. La part de la Contribution mensuelle applicable à l'abonnement de l'Utilisateur est facturée sur le prix total de l'abonnement. La part de la Contribution mensuelle applicable aux éventuels Frais Hors Forfait est imputée sur le total des Frais Hors Forfait, le cas échéant. La facture précise les éventuels Frais Hors Forfait et les services Premium (en plus de la Contribution mensuelle) qui seront facturés à l'Utilisateur dans leur intégralité.

10.1.2. Si le décompte de l'Utilisateur présente un solde après déduction de la Contribution mensuelle, l'Utilisateur est tenu de payer ce solde conformément aux dispositions du présent **article 10.1**. Ce solde peut résulter des causes suivantes :

- L'Utilisateur dispose d'un abonnement dont le prix est supérieur à la Contribution mensuelle. La différence entre le prix de l'abonnement et la Contribution mensuelle est entièrement à la charge de l'Utilisateur ;
- L'Utilisateur a des Frais Hors Forfait qui dépassent le montant des Frais Hors Forfait inclus dans la Contribution mensuelle. La différence entre le coût total des Frais Hors Forfait et la Contribution mensuelle sera intégralement à la charge de l'utilisateur.
- L'Utilisateur est redevable de montants liés à l'utilisation de Services Premium et de frais hors forfait.



10.1.3. La facturation à l'Utilisateur et le paiement par l'Utilisateur du décompte mensuel ont lieu conformément aux Conditions générales.

10.1.4. Si l'Utilisateur omet de régler le décompte à la date d'échéance et reste en défaut de paiement après avoir reçu plusieurs rappels de paiement, Mobile Vikings a le droit de limiter les Services de l'Utilisateur au service minimum ou de résilier les Services conformément aux Conditions générales. L'Utilisateur et l'Entreprise en sont informés à l'avance par écrit. Les Services de l'Utilisateur sont rétablis dès que l'Utilisateur a payé le ou les décomptes en souffrance.

## 10.2. Entreprise

10.2.1. L'Entreprise reçoit une facture mensuelle. La Facture est envoyée à l'adresse électronique spécifiée par l'Entreprise, sauf si l'Entreprise a indiqué qu'elle souhaite recevoir une copie papier de la Facture. L'Entreprise contactera le Service client à cette fin.

10.2.2 Le paiement de la facture doit être effectué dans le délai indiqué sur la facture.

10.2.3. La facture indiquera le montant de la Contribution mensuelle que l'Entreprise paiera directement à Mobile Vikings pour ses Utilisateurs respectifs.

10.2.4. En cas de non-paiement de la facture à la date d'échéance, Mobile Vikings en informera l'Entreprise par écrit. En cas de non-paiement à la date d'échéance de la facture, Mobile Vikings est en droit de majorer le montant de la facture d'intérêts de retard au taux en vigueur, et ce, sans rappel. Si Mobile Vikings confie le recouvrement de la dette à un tiers, Mobile Vikings sera en droit de facturer une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de la facture, et ce, sans préavis.

10.2.5. Si l'Entreprise n'a toujours pas payé la facture après avoir reçu plusieurs rappels de paiement, Mobile Vikings a le droit de limiter les Services des Utilisateurs au service minimum. En cas de service minimum, l'Utilisateur peut continuer à recevoir des appels et des SMS, sauf si ces derniers sont payants pour l'Utilisateur, et il a également accès aux services d'urgence. Les Utilisateurs et l'Entreprise en sont informés à l'avance par écrit. Les Services des Utilisateurs seront rétablis dès que l'Entreprise aura réglé les factures en souffrance. En cas de non-paiement de la part de l'Entreprise, Mobile Vikings a le droit d'interrompre le Service fourni à l'Entreprise.

10.2.6. Les plaintes relatives à la facture doivent être clairement justifiées (avec notamment la mention du montant contesté) et adressées par écrit au Service client dans le délai d'expiration de la facture. L'obligation de paiement de la somme contestée est alors suspendue. Le dépôt d'une plainte ne libère pas l'Entreprise de son obligation de payer la partie non contestée de la facture. Si Mobile Vikings rejette la plainte, le montant contesté sera immédiatement exigible et devra être payé par l'Entreprise dans les délais mentionnés dans la notification reçue par l'Entreprise à ce sujet.



10.5. Mobile Vikings a le droit de compenser tout montant qu'il doit à l'Entreprise par tout montant que l'Entreprise doit à Mobile Vikings en vertu du présent Contrat. Ce droit de compensation ne s'applique pas à l'Entreprise.

## **11. Refus ou résiliation du Service à l'égard de l'Utilisateur**

11.1. Mobile Vikings a le droit, selon le cas, de refuser ou d'arrêter le Service à l'égard de tout Utilisateur si :

- l'Utilisateur met fin à son lien avec l'Entreprise ;
- l'Entreprise met fin au lien pour un Utilisateur spécifique ;
- l'Utilisateur arrête définitivement son numéro ou le transfère à un autre opérateur, ce qui met fin au contrat entre l'Utilisateur et Mobile Vikings ;
- le contrat entre Mobile Vikings et l'Entreprise relatif au Service est résilié, pour quelque raison que ce soit ;
- l'Utilisateur et/ou l'Entreprise ne respecte plus Conditions générales et/ou les présentes Conditions particulières ;
- des preuves (ou des soupçons) de fraude ou d'abus existent dans le chef de l'Utilisateur.

Dans certains cas et sous certaines conditions, l'Utilisateur peut choisir de poursuivre son contrat avec Mobile Vikings, mais sans droit à la Contribution mensuelle de l'Entreprise. L'Utilisateur en sera informé au préalable par écrit. L'Utilisateur peut enregistrer sa décision via son compte My Viking ou contacter le Service client.

10.4. L'Utilisateur ou l'Entreprise ne peuvent tenir Mobile Vikings responsable d'aucun dommage résultant de la suspension ou de la résiliation du ou des Services en vertu des présentes Conditions ou de toute autre disposition contractuelle applicable entre Mobile Vikings et l'Utilisateur ou l'Entreprise. L'Utilisateur ou l'Entreprise n'auront droit à aucune indemnité du fait de la perte de la Contribution mensuelle.

## **12. Résiliation du Service/du Contrat**

12.1. Tant Mobile Vikings que l'Entreprise ont le droit de résilier le Contrat, par courrier recommandé, avec effet immédiat et sans nécessité d'une procédure judiciaire, si l'autre partie commet une violation substantielle des présentes Conditions et que cette partie ne corrige pas ou n'arrête pas la violation dans les 15 jours suivant la réception d'une notification envoyée par courrier recommandé précisant la nature de la violation et demandant à la partie défaillante de corriger ou d'arrêter cette violation.

12.2. Tant Mobile Vikings que l'Entreprise ont le droit de résilier le Contrat, avec effet immédiat, par lettre recommandée, sans mise en demeure ni procédure judiciaire (i) si l'autre partie devient insolvable ou fait l'objet d'une liquidation, (ii) si une demande de mise en faillite est déposée par l'autre partie, (iii) si l'autre partie est déclarée en faillite ou est devenue insolvable, (iv) si une saisie-exécution est pratiquée sur une partie substantielle des actifs de l'autre partie et que cette saisie-exécution affecte



négativement l'exécution des obligations de cette partie, ou (v) en cas de réorganisation en vertu du Livre XX, Titre V du Code de droit économique (sous réserve, le cas échéant, du respect de l'article XX.56 de cette loi) ou de toute autre procédure similaire engagée par cette partie.

12.3. Si Mobile Vikings décide d'arrêter complètement le Service, Mobile Vikings en informera l'Utilisateur et l'Entreprise dans un délai raisonnable, et le Contrat et le Service en question seront résiliés après cette période sans que Mobile Vikings soit tenue de payer une quelconque indemnité.

12.4. Mobile Vikings a le droit de résilier le Contrat par lettre recommandée, avec effet immédiat et sans procédure judiciaire dans les situations suivantes :

- de sérieux doutes existent quant à la solvabilité de l'Entreprise ;
- en cas de défaillance persistante ou de retard de paiement persistant de la part de l'Entreprise ;
- en cas de non-respect des Conditions ;
- s'il existe des preuves ou des indices sérieux d'actes frauduleux, ou en cas d'abus ou d'utilisation qui est en contradiction avec ces Conditions, avec des dispositions légales ou réglementaires, avec l'ordre public ou avec les bonnes mœurs, ou qui détériore le bon fonctionnement ou l'intégrité de la prestation de services.

12.5. Le Contrat sera résilié de plein droit au moment où expireront les licences d'exploitation accordées par les autorités belges compétentes au MNO, opérateur du Réseau, sans qu'aucun préavis ou indemnité ne soit exigé à Mobile Vikings.

12.6. En tout état de cause, Mobile Vikings ou l'Entreprise peuvent à tout moment mettre fin par écrit au Contrat à durée indéterminée, et ce, sans indemnité. À cette fin, l'Entreprise doit contacter le Service Client, qui fermera le service concerné dans les meilleurs délais techniques et enverra à l'Entreprise une facture finale, payable conformément aux dispositions des présentes Conditions.

12.7. Si le Contrat a été résilié, l'Utilisateur n'a plus droit à la Contribution mensuelle. L'Utilisateur et l'Entreprise en seront informés à l'avance par écrit (par exemple, par courrier électronique ou par SMS). L'Utilisateur ou l'Entreprise ne peuvent tenir Mobile Vikings responsable d'aucun dommage résultant de la suspension ou de la résiliation du ou des Services en vertu des présentes Conditions ou de toute autre disposition contractuelle applicable entre Mobile Vikings et l'Utilisateur ou l'Entreprise. L'Utilisateur ou l'Entreprise n'auront droit à aucune indemnité du fait de la perte de la Contribution mensuelle.

12.8. Dans certains cas et sous certaines conditions, l'Utilisateur peut choisir de poursuivre son contrat avec Mobile Vikings, mais sans droit à la Contribution mensuelle de l'Entreprise. L'Utilisateur en sera informé au préalable par écrit. L'Utilisateur peut enregistrer sa décision via son compte My Viking ou contacter le Service client.

### **13. Force majeure et circonstances imprévues**





Mobile Vikings peut suspendre les Services immédiatement, sans préavis ni indemnité, en cas de force majeure ou pour des raisons liées à l'exploitation technique. Mobile Vikings s'engage à en informer l'Utilisateur et l'Entreprise dans la mesure du possible et par tous les moyens appropriés. Mobile Vikings met tout en oeuvre pour prévenir les défaillances au maximum et pour les résoudre dans les plus brefs délais. Mobile Vikings ne peut être tenu responsable des retards ou des manquements causés par un cas de force majeure dans l'exécution du/des Service(s) et des conséquences qui en découlent.

#### **14. Confidentialité et protection des données**

14.1. L'Entreprise et Mobile Vikings s'engagent à respecter en permanence la législation applicable en matière de confidentialité et de protection des données, dont le règlement général sur la protection des données (« RGPD »). Tous les termes tels que « traitement », « données à caractère personnel » et « responsable du traitement » ont la signification qui leur est donnée dans le RGPD.

14.2. Dans le cadre de la fourniture des Services à l'Utilisateur, Mobile Vikings traitera les données à caractère personnel de l'Utilisateur conformément à sa [Politique de confidentialité](#).

14.3. Mobile Vikings ne partage pas avec l'Entreprise les données à caractère personnel des Utilisateurs, à l'exception des numéros de téléphone des Utilisateurs que l'Entreprise a désignés comme destinataires de « Mobile Vikings for Business ». Mobile Vikings ne reçoit de l'Entreprise que les coordonnées (nom, prénom, adresse, adresse électronique) des Utilisateurs désignés par l'Entreprise. Ces données seront utilisées par Mobile Vikings dans le seul but d'inviter l'Utilisateur à utiliser le Service. Avec le consentement explicite de l'Utilisateur, Mobile Vikings peut compléter la demande de Service au nom de l'Utilisateur afin d'activer l'abonnement de l'Utilisateur. Pour l'échange de données à caractère personnel, Mobile Vikings et l'Entreprise restent à tout moment des responsables de traitement indépendants.

#### **15. Distance**

Le fait qu'une des parties n'exige pas, à un moment donné, l'application stricte d'une des dispositions du présent Contrat ne peut être considéré comme une renonciation aux droits dont cette partie dispose selon le présent Contrat. Cette partie peut ultérieurement exiger le respect strict de cette disposition ou des autres dispositions du présent Contrat.

#### **16. Nullité**

La nullité, l'inexécution ou l'absence de force contraignante d'une clause du présent Contrat n'affecte pas la validité, l'exécution ou la force contraignante des autres dispositions du présent Contrat, sauf si le Contrat ne peut subsister sans la clause abusive.

#### **17. Transfert**



L'Entreprise ne peut pas transférer le Contrat, en tout ou en partie, sans le consentement écrit de Mobile Vikings. Mobile Vikings peut transférer tout ou partie du Contrat à une société affiliée au sens de l'article 1:20 du Code des sociétés et des associations.

### **18. Droit applicable**

18.1 Le Contrat est régi par le droit belge.

18.2 En cas de litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution du présent Contrat, seuls les tribunaux d'Anvers (section Hasselt) sont compétents.

**Version : 9 septembre 2022**

\*\*\*